

12.2. COUVERTURE CELLULAIRE – DEMANDE POUR AMÉLIORER LE DÉPLOIEMENT

CONSIDÉRANT que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT que, malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

AMÉLIORER LE DÉPLOIEMENT DE LA COUVERTURE CELLULAIRE

Le gouvernement du Québec s'est engagé à assurer une couverture cellulaire complète sur tout le territoire du Québec d'ici octobre 2026. Cependant, des obstacles réglementaires freinent encore ce déploiement.

En effet, la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose certaines conditions (itinérance obligatoire, partage des pylônes, interdiction d'exclusivité des emplacements), mais elle n'oblige pas les fournisseurs de services cellulaires à utiliser les tours d'un autre fournisseur en cas d'absence de couverture dans une région. On observe donc que la majorité des tours sont exclusives à un seul fournisseur, alors que la technologie permettrait un partage. Un changement réglementaire permettrait donc d'améliorer la couverture cellulaire au Québec.

En vue des prochaines élections fédérales et pour inciter les partis politiques à se positionner sur cet enjeu, nous vous demandons d'adopter ce [modèle de résolution](#) et à transmettre une copie de cette résolution aux personnes concernées.

Téléchargez le modèle de résolution en cliquant [ICI](#);

Retrouvez les coordonnées des personnes concernées en cliquant [ICI](#).

Coordonnées de transmission de la résolution concernant la couverture cellulaire

Nom	Fonction	Coordonnées
Justin Trudeau	Premier ministre du Canada Chef du Parti libéral du Canada	justin.trudeau@parl.gc.ca
Pierre Poilievre	Chef du Parti conservateur du Canada	pierre.poilievre@parl.gc.ca
Yves-François Blanchet	Chef du Bloc Québécois	Yves-Francois.Blanchet@parl.gc.ca
Jagmeet Singh	Chef du Nouveau parti démocratique	Jagmeet.Singh@parl.gc.ca
Mirko Bibic	Président et chef de la direction BCE Inc. et Bell Canada	Mirko.bibic@bell.ca
Mohamed Drif	Vice-président principal et chef de la direction technologique Vidéotron	Mohamed.drif@videotron.com
Darren Entwistle	Président et chef de la direction TELUS	darren.entwistle@telus.com
Tony Staffieri	Président et chef de la direction Rogers	Tony.Staffieri@rci.rogers.com
Frédéric Perron	Président et chef de la direction Cogeco inc. et Cogeco Communications inc.	fperron@cogeco.ca
CC		
Eric Girard	Ministre des Finances du Québec	ministre@finances.gouv.qc.ca
FQM		communications@fqm.ca

Modèle de résolution

Couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.